Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230123-DE2023_03-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 20
Votants : 28

Présents : Jacques GRANDCHAMP – Éric GAYDON - Christelle GAUDET -Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL– Claude ECHERNIER-MOTTET - Jonathan DEBOUY - Valérie RAPHOZ - Nelly DUFFOUR - Philippe DECURNINGES - Jérémy COULOMBEL – Christophe MECHOUK - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Claude SIGWALT - Noël DUVAND.

Absents Représentés : James WALKER par Pascal EYNARD-MACHET- Alexia LEROUYER par Georges BARTHE- Bernadette GROBEL par Sylviane DENIAU- - Robert BARATAY par Jacques GRANDCHAMP- Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Valérie MERLE-DARCOURT par Dominique GIRAUD - Dominique COMANDONE par Éric GAYDON – Elisabeth GIGUELAY par Noël DUVAND

Absents : Julien-Marc MEYNET

Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

OBJET : Convention de mutualisation avec Thonon les Bains pour la formation des agents de la police municipale

DELIBERATION N° 2023.003

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant l'opportunité d'un partenariat entre la commune de Publier et de Thonon-les-Bains afin de mettre à la disposition des agents municipaux les formations internes en GTPI, BATONS et GAIL organisées par la ville de Publier,

Considérant que la formation se déroulera sur 8 séances annuelles, à titre gracieux, en dehors des périodes de vacances scolaire d'été,

Après en avoir délibéré à l'unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la convention de partenariat pour la mutualisation des formations gestes techniques professionnels en intervention et maniement des bâtons et du générateur d'aérosol incapacitant lacrymogène, avec la ville de Thonon-les-Bains

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent à intervenir.

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État